

La Voie Municipale



Numéro 98

MESSAGE DE LA MAIRESSE

Juillet | Août 2026

Chères citoyennes et chers citoyens,

La saison estivale est bien lancée et c'est avec une grande fierté que nous voyons notre terrain de balle animé et rempli de gens qui sortent pour bouger, socialiser et profiter du beau temps. Cette belle participation reflète parfaitement le dynamisme de notre communauté.

Je tiens à adresser mes plus sincères félicitations aux finissants de 5^e secondaire des écoles Jean-Jacques-Bertrand et Massey Vanier qui ont mérité les bourses de la municipalité : Elie Van Winden, Lucas Duchesneau, Izaack Lalancette. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans la poursuite de vos projets.

Félicitations également au club de karaté, ainsi qu'à Mme Monique Létourneau pour ses 10 ans de dévouement à encourager nos citoyens, notamment les personnes de 50 ans et plus, à pratiquer ce sport. Votre engagement contribue grandement à la vitalité et au bien-être de notre milieu.

Un bravo tout particulier à M. Denis Messier, qui, à 91 ans, continue de pratiquer le karaté et qui a obtenu sa ceinture noire. Vous êtes une source d'inspiration pour nous tous!

Nous soulignons également le succès du Carrefour culturel, notamment celui du méchoui du 13 juin, qui a rassemblé de nombreux participants, dans une ambiance chaleureuse et festive. Nous avons de vrais talents au karaoké à Saint-Armand : Eric Madsen et sa fille Violaine, ainsi que le duo Catherine et Victoria Moreno Messier. Le repas était si délicieux. Merci à tous les bénévoles et partenaires. J'ai hâte de voir ce qui nous attend l'année prochaine.

C'est avec le cœur lourd que je souligne le départ du Comité Au Fil du Temps, installé depuis trois ans au sous-sol du local de la Paroisse Saint-Philippe à Philipsburg. En raison de circonstances imprévues et de l'impossibilité de trouver un local abordable ou un espace suffisamment spacieux dans la municipalité, le comité a dû quitter les lieux de l'église le 20 juin. Ses membres ont aussi dû, avec tristesse, se départir de plusieurs dons accumulés au fil des années, de même que celle de ne plus pouvoir se réunir. Malgré cette épreuve, leur résilience, leur générosité et leur engagement envers la communauté demeurent profondément inspirants. Je suis convaincue qu'ils trouveront bientôt un nouvel espace pour poursuivre leur précieux travail. Merci pour votre engagement envers notre communauté au cours des trois dernières années.

Alors que l'été se poursuit, profitons pleinement des belles journées, des activités de plein air et des moments précieux passés en famille et entre amis. Continuons à faire de notre municipalité un endroit vivant, accueillant et agréable pour tous.

Bon été à tous et au plaisir de vous croiser lors de nos activités!

Karen Crandall, mairesse

MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

*Prévenir, protéger, sauver
Notre mission*



GARDEZ TOUJOURS UN Oeil SUR
VOS ENFANTS



UNE NOYADE
PEUT SURVENIR
EN MOINS DE

20

SECONDES

<https://naitreetgrandir.com/fr/sante/naitre-grandir-urgence-enfant-noyade/>

EN BATEAU,
L'ALCOOL
C'EST TOLÉRANCE
ZÉRO



LE POINT SUR LE DOSSIER DU GILLIGAN

Depuis la fin de l'été 2025, le restaurant Gilligan, situé au 193, chemin Champlain a cessé ses activités. Cet immeuble appartient à la municipalité. Initialement, cette fermeture devait être temporaire en raison d'une situation personnelle vécue par les exploitants. Toutefois, avec le temps, cette fermeture s'est prolongée sur plus de six mois.

Le conseil municipal souhaitait que les activités reprennent. Le Gilligan contribuait à la vitalité de Philipsburg. Bien que des fermetures temporaires de quelques mois aient déjà eu lieu par le passé, la fermeture actuelle se prolonge bien au-delà de ce qui avait été prévu.



Au cours de l'hiver, la municipalité a entrepris des démarches auprès des locataires afin de connaître leurs intentions quant à une éventuelle réouverture du commerce. Parallèlement, nous avons appris que le fonds de commerce avait été mis en vente.

La municipalité a donc évalué la possibilité de mettre fin au bail en raison de la cessation prolongée des activités. Entre-temps, un acheteur potentiel s'est manifesté pour acquérir le fonds de commerce. La municipalité s'est montrée ouverte à discuter avec celui-ci, mais souhaitait d'abord obtenir un portrait clair de l'état du bâtiment.

Les vérifications effectuées ont permis de constater que plusieurs travaux sont nécessaires au bâtiment. Rappelons que le bail signé en avril 2021 prévoyait que le locataire assumait une part importante des responsabilités liées à l'entretien de l'immeuble, y compris certaines réparations de nature structurale. Cette entente était notamment liée au fait que le loyer avait été fixé à 100 \$ par mois lors de la signature du bail.

Actuellement, il n'est pas possible pour la municipalité de relouer le local sans procéder à des travaux. Les locataires ont récemment quitté les lieux et retiré l'ensemble de leurs biens. Le conseil municipal devra maintenant déterminer les travaux à réaliser et réfléchir à l'avenir de cet immeuble.

Bien que la fermeture du restaurant soit une déception pour plusieurs citoyens, la municipalité demeure engagée à soutenir la vitalité de Philipsburg et à mettre en place de nouvelles initiatives pour contribuer au dynamisme du secteur.

TRAVERSE PROJETÉE À LA HAUTEUR DE STANLEY DRIVE : MISE À JOUR DU DOSSIER

Comme plusieurs citoyens le savent, des résidents du secteur Stanley Drive ont demandé à la municipalité l'aménagement d'une traverse sur la route 133 afin de permettre aux automobilistes de traverser la route à cet endroit lorsqu'ils souhaitent se diriger vers le nord. Cette amélioration permettrait d'éviter le détour jusqu'au poste frontalier.

Après plusieurs démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, la municipalité a finalement obtenu l'acceptation de principe du projet.

Nous sommes maintenant à l'étape de la préparation des plans d'ingénierie. Cette étape est obligatoire pour l'obtention du permis de travaux délivré par le Ministère, puisque la route 133 relève de sa responsabilité.

Une fois les plans complétés, la municipalité pourra déposer sa demande de permis et procéder à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux.

Nous avons initialement exploré la possibilité de réaliser le projet selon une démarche simplifiée. Toutefois, les normes du Ministère exigent que l'ensemble des étapes techniques et administratives soit respecté.

L'objectif demeure de réaliser les travaux en 2026. Cependant, compte tenu des délais liés à la préparation des plans, à l'obtention des autorisations et à l'octroi du contrat, il est maintenant plus réaliste d'envisager une réalisation à l'automne.

Nous remercions les citoyens concernés de leur patience et de leur compréhension dans ce dossier.

RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 133 ET DE L'AVENUE MONTGOMERY : DES TRAVAUX EN DEUX PHASES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ

Comme vous le savez, la municipalité de Saint-Armand suit de près ce dossier depuis déjà quelque temps. Le ministère des Transports et de la Mobilité durable procédera prochainement au réaménagement de l'intersection de la route 133 et de l'avenue Montgomery. Ce projet vise principalement à améliorer la sécurité des usagers et à réduire la vitesse pratiquée dans ce secteur.

DES TRAVAUX RÉALISÉS EN DEUX PHASES

À la suite des analyses techniques réalisées, il a été déterminé que certains travaux sont plus complexes que prévu et ne peuvent être effectués par les équipes internes du Ministère. Le projet sera donc réalisé en deux phases.

L'un des principaux objectifs de l'intervention est d'inciter les conducteurs à adopter une vitesse plus appropriée en modifiant la configuration de la route. Les études démontrent en effet que l'aménagement du milieu routier influence directement le comportement des usagers.

PHASE 1 – AUTOMNE 2026

La première phase, prévue vers la fin août ou le début septembre, comprendra notamment :

- ◆ La réduction du nombre de voies de circulation sur la route 133 de part et d'autre de l'intersection :
 - ◇ En direction sud, au nord de l'avenue Montgomery, la configuration passera de quatre voies à deux voies principales : une voie pour les mouvements tout droit et les virages à droite, ainsi qu'une voie réservée aux virages à gauche.
 - ◇ En direction nord, au sud de la rue Quinn, la configuration passera de trois voies à deux voies principales selon le même principe.
- ◆ L'implantation d'une limite de vitesse de 70 km/h sur une distance d'environ 500 mètres de chaque côté de l'intersection.
- ◆ L'enlèvement de certaines surfaces asphaltées et leur remplacement par des espaces gazonnés.
- ◆ La correction du raccordement de la rue Quinn à la route 133 à l'aide d'un nouveau marquage au sol.
- ◆ L'installation de radars pédagogiques afin de mesurer l'évolution des vitesses avant et après les travaux.

Ces interventions seront accompagnées de l'ajout de panneaux de signalisation, de zones hachurées aux quatre coins de l'intersection ainsi que de l'avancement des lignes d'arrêt sur les approches municipales.



PHASE 2 – DATE À DÉTERMINER

La deuxième phase sera réalisée ultérieurement par un entrepreneur spécialisé. Elle comprendra notamment :

- ◆ Le prolongement des trottoirs existants;
- ◆ L'aménagement d'un îlot central permettant une traversée en deux étapes;
- ◆ Le remplacement des zones hachurées temporaires par des aménagements permanents adaptés à la circulation des véhicules lourds.

À terme, ces interventions permettront d'améliorer davantage la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes lors de la traversée de la route 133.

Comme le système d'éclairage du secteur a atteint sa fin de vie utile et doit être remplacé, le Ministère souhaite regrouper l'ensemble des travaux dans un même projet. Lorsque la conception sera plus avancée, de nouvelles informations seront communiquées à la population concernant les aménagements retenus et l'échéancier de réalisation.

POURQUOI AUCUNE TRAVERSE PIÉTONNE N'EST PRÉVUE?

Plusieurs citoyens ont exprimé le souhait de voir une traverse piétonne aménagée à cette intersection. Cette possibilité a fait l'objet d'analyses approfondies par les spécialistes en sécurité routière du Ministère.

À la lumière des évaluations réalisées, il a été conclu qu'il n'est actuellement pas recommandé d'implanter une traverse piétonne signalée avec priorité aux piétons, avec ou sans feux rectangulaires à clignotement rapide.

Selon le MTQ, les aménagements prévus, combinés à la réduction de la vitesse et au faible volume de circulation observé dans le secteur, permettront toutefois d'améliorer les conditions de traversée et de faciliter l'identification de moments sécuritaires pour traverser la route.

La municipalité continuera à porter à l'attention du public les préoccupations des citoyens pour que l'aménagement reflète le plus possible la sécurité de tous les usagers.

Pour le moment, aucune traverse piétonne n'est donc prévue à cette intersection. Cette décision pourrait toutefois être réévaluée dans l'avenir si les conditions du secteur venaient à évoluer.

LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES DU MINISTÈRE : UN RETOUR À L'INTERNE

Le contrat de déneigement conclu entre la municipalité de Saint-Armand et le ministère des Transports et de la Mobilité durable prenait fin à l'issue de la saison 2025-2026. Après avoir eu recours à un sous-traitant au cours des deux dernières années, la municipalité souhaite reprendre ce contrat à l'interne dès la saison 2026-2027. Ce contrat couvre le déneigement du chemin Saint-Armand ainsi que la portion nord du chemin Dutch.

Le ministère exige l'utilisation d'un camion de déneigement 10 roues. Une analyse financière a été réalisée afin d'évaluer les coûts d'acquisition, de financement, d'exploitation et d'entretien d'un tel véhicule, ainsi que les revenus associés au contrat de déneigement. Cette analyse a été présentée au conseil municipal.

Un appel d'offres public a ensuite été lancé pour l'acquisition du camion. Une seule soumission conforme a été reçue et le conseil municipal a procédé à l'octroi du contrat lors de sa séance extraordinaire du 22 juin 2026. Le montant du contrat s'élève à 432 236 \$ avant taxes.

Le financement de cette acquisition sera assuré en partie par un règlement d'emprunt. Un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés lors de cette même séance.

Selon l'analyse réalisée par la municipalité, le contrat de déneigement des routes du ministère génère des revenus qui contribuent à financer une partie des coûts liés aux opérations de déneigement, à l'entretien des équipements et à leur remplacement à long terme.

SONDAGE – BESOINS D'AIDE ESSENTIELS DES AÎNÉS DE NOTRE MUNICIPALITÉ DE ST-ARMAND ET PHILIPSBURG

1. VOTRE SITUATION

Votre tranche d'âge

- 60–69 ans
- 70–79 ans
- 80–89 ans
- 90 ans et plus

Votre lieu de résidence

- Seul(e)
- Avec un(e) conjoint(e)
- Avec un proche
- Autre

2. VOS BESOINS D'AIDE AU QUOTIDIEN

Pour chacun des éléments suivants, indiquez si vous avez besoin d'aide :

Transport

- Oui
- Parfois
- Non

Courses et approvisionnement (épicerie, pharmacie)

- Oui
- Parfois
- Non

Tâches domestiques (ménage, entretien léger)

- Oui
- Parfois
- Non

Aide administrative (formulaires, services en ligne, documents)

- Oui
- Parfois
- Non

5. COMMENTAIRES OU BESOINS PARTICULIERS

Espace pour commentaires (Vous pouvez écrire ici tout autre besoin ou suggestion.)

Aide pour la santé (prise de rendez-vous, accompagnement, information)

- Oui
- Parfois
- Non

3. VOTRE BIEN-ÊTRE ET VOTRE SÉCURITÉ

Vous sentez-vous isolé(e) ?

- Oui
- Parfois
- Non

Aimeriez-vous participer à plus d'activités sociales ?

- Oui
- Peut-être
- Non

Avez-vous des préoccupations liées à votre sécurité (à domicile ou dans les lieux publics) ?

- Oui
- Parfois
- Non

4. SERVICES QUE VOUS AIMERIEZ VOIR DÉVELOPPÉS

Cochez ceux qui vous seraient utiles :

- Service de transport local
- Aide à domicile
- Visites d'amitié ou appels de courtoisie
- Ateliers ou activités pour aînés
- Soutien numérique (téléphone, tablette, ordinateur)
- Information centralisée sur les services disponibles



NOUVELLES DE LA MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS)

Le programme **MADA**, pour *Municipalité amie des aînés*, est une belle initiative affiliée à l'Organisation mondiale de la Santé. Son objectif est simple et essentiel: créer des milieux de vie **accueillants, sécuritaires et inclusifs**, où nos aînés peuvent s'épanouir pleinement.

Le gouvernement du Québec accompagne les municipalités et les MRC afin d'adapter leurs politiques, leurs services et leurs environnements dans le but de soutenir le **vieillessement actif**, d'encourager la **participation sociale** et de favoriser le **maintien à domicile** des personnes âgées. Plus de **1 000 municipalités, MRC et communautés autochtones** participent déjà à cette grande mobilisation à travers le Québec.

A Saint-Armand plusieurs initiatives très appréciées ont vu le jour grâce à MADA et continuent de rassembler: le **karaté**, qui célèbre cette année ses 10 ans, les activités de **tricot** et de **bricolage**, ainsi que les **exerciseurs** installés au parc de Phillipsburg, qui font le bonheur de plusieurs.

Vous souhaitez découvrir les nouvelles activités prévues pour Saint-Armand? Nous vous invitons à consulter la nouvelle politique MADA en suivant le lien : https://www.municipalite.saint-armand.qc.ca/wp-content/uploads/sites/82/2026/04/POLITIQUE-MADA-2026-2030_finale_internet.pdf ou en communiquant directement avec la municipalité pour en obtenir une copie. La conseillère **Mélissa Plett** agit comme représentante du Conseil au sein du Comité MADA.

Ce comité vise à faciliter la vie au quotidien et l'accès aux services existants pour les aînés. C'est pourquoi nous avons préparé un **court sondage** visant à mieux cerner les besoins prioritaires de nos aînés.

Si vous avez **60 ans et plus**, nous vous invitons chaleureusement à répondre, de façon anonyme, au **questionnaire ci-joint**. Vos réponses - **déposées dans une boîte en avant du Café Sans Frontières** - nous aideront à créer un **bottin de ressources** qui sera publié sous peu.

Ces actions vous interpellent? Vous aimeriez vous joindre au comité? **Faites-en part à la municipalité. Votre participation serait accueillie avec grand plaisir.**



Une soirée avec
**PROTECTION
DES OISEAUX
DU QUÉBEC**

POQ invite les résidents de Saint-Armand/Phillipsburg à une soirée-conférence pour découvrir notre organisme et nos actions pour la protection des oiseaux au Québec. Ce sera aussi l'occasion de mettre en valeur le sanctuaire George H. Montgomery et son rôle essentiel dans la conservation des oiseaux migrateurs. Venez en apprendre davantage sur la biodiversité locale et sur les façons de contribuer à sa protection.

Où: 444 Ch. Bradley, Saint-Armand

Quand: 5 août de 19:00 à 20:00 en Français
6 août de 19:00 à 20:00 en Anglais

Pour toutes questions ou pour plus d'information

✉ coordinator@birdprotectionquebec.org

☎ (514) 637-2141





NOUVELLE DU CARREFOUR CULTUREL

Avant toute chose, nous souhaitons vous remercier chaleureusement pour votre présence au **Festin d'été de Saint-Armand**. Vous avez été nombreux à participer à cette belle soirée, et votre enthousiasme a largement contribué à son succès. Grâce à vous, le Festin continue d'être un moment rassembleur et festif dont notre communauté peut être fière.

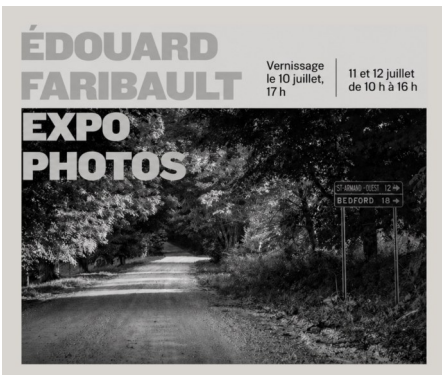
L'été se poursuit au Carrefour culturel avec deux expositions à découvrir au Centre culturel de Saint-Armand.

ÉLÉVATION – ISABELLE TREMBLAY 4 et 5 juillet 2026, de 10 h à 16 h

Le Carrefour culturel de Saint-Armand est fier de présenter **ELEVATION**, une exposition d'Isabelle Tremblay.

Fruit de deux années de création, cette exposition réunit une quinzaine d'œuvres accompagnées de leurs textes. À travers une démarche sensible et introspective, l'artiste nous invite à prendre un moment de pause, à réfléchir et à nous laisser porter par une forme d'élévation intérieure où les mots et les images se répondent.

Une belle occasion de découvrir une artiste de la région dans un cadre chaleureux et inspirant.



EXPOSITION PHOTO – ÉDOUARD FARIBAULT Vernissage : 10 juillet à 17 h Exposition : 11 et 12 juillet 2026, de 10 h à 16 h

Le Carrefour culturel de Saint-Armand a le plaisir d'accueillir le photographe Édouard Faribault pour une exposition présentant une sélection de ses œuvres.

Paysages, portraits, scènes du quotidien et regards singuliers sur le monde se côtoient dans cette exposition qui met en lumière la richesse et la diversité de son travail photographique. Nous vous invitons à venir rencontrer l'artiste lors du vernissage du 10 juillet ou à découvrir l'exposition tout au long de la fin de semaine.

LA PLACE | UN FILM DE LOUIS GODBOUT 28 août, 19 h 30

Synopsis officiel : En route vers un souper, un couple se dispute une place de stationnement avec un inconnu. Ce qui commence par un simple accrochage se transforme peu à peu en duel dont les échos dépassent la rue. Plus tard, autour de la table, entre éclats de rire et confidences, la soirée se déroule sous l'ombre persistante de cette confrontation inachevée.

TOUTES LES ACTIVITÉS ONT LIEU AU :
Centre communautaire de Saint-Armand
444, chemin Bradley
Saint-Armand (Québec)

Entrée libre

Au plaisir de vous accueillir tout au long de l'été pour célébrer ensemble les arts, la culture et les rencontres qui font vivre notre communauté.

L'équipe du Carrefour culturel de Saint-Armand





NOUVELLE DU COMITÉ LOISIRS ET SPORTS

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DES MOIS DE MAI ET JUIN 2026

Balle molle

Ça y est ! Les soirées de balle molle ont bien commencé à Saint-Armand. Quatre équipes s'affrontent tous les mercredis soir : Les Chevaliers, les Farmers, les Lukanie et l'équipe Zouk! Venez assister aux parties amicales dès 19 h 30 au terrain qui se trouve au bout de la Rue de l'école.

Marché des trouvailles

Le 16 mai dernier s'est rassemblée plus d'une vingtaine de citoyennes et de citoyens pour créer une grande vente-débarras derrière l'église Saint-Philippe à Philipsburg. Des visiteurs curieux et enthousiastes ont pu profiter du camion de bouffe, de limonade fraîche et du soleil radieux. L'événement fût un succès et nous préparons déjà l'édition 2027.

Fête de la pêche

Dame nature n'était pas de notre côté la fin de semaine du 6-7 juin et la Fête de la pêche a dû être annulée.



LAC CHAMPLAIN, SAINT-ARMAND (QC)

GRATUIT!

CLASSIQUE D'ÉTÉ Philipsburg



EXPO D'AUTO

SAMEDI LE 18 JUILLET 2026

11H À 19H

- SPECTACLE DE MUSIQUE
- PRIX DE PRÉSENCES
- FOOD TRUCK



SUIVEZ NOTRE PAGE FACEBOOK
POUR PLUS D'INFORMATIONS



ÉVÉNEMENTS À VENIR

Classique de Philipsburg

Venez voir l'exposition de voitures anciennes aux abords du lac Champlain le 18 juillet prochain. Vous pourrez voter pour votre voiture préférée et participer au moitié-moitié. Il y aura un groupe de musique sur place, un camion de bouffe et un bar.

Pour les exposants : L'inscription de votre véhicule se fera sur place le jour même au coût de 20 \$.

On vous attend entre 11h et 19h, sur la rue Champlain, le 18 juillet 2026.

Fête du village

À mettre à votre agenda : la Fête du village aura lieu le **29 août 2026 à partir de 16 h**. Il y aura du maïs, des jeux gonflables, de la musique, un bar et la deuxième édition des olympiades fermières. Nous aurons besoin de **bénévoles** pour le bar (18 ans et plus), le service de la bouffe et les olympiades. Tous les détails suivront sur la page FB des [Loisirs Saint-Armand](#).

Votre comité Loisirs et Sports,
Maxime, Karen, Sophie et Marianne



Le 6 juin dernier, le dojo de St Armand (pour les 50 ans et plus) affilié à celui de Laprairie soulignait ses 10 années d'existence.

Pour cette occasion, une cinquantaine de karatékas provenant du Québec et de l'Ontario sont venus pratiquer avec les élèves de St Armand. La formation donnée était sous l'égide de Daniel Trudeau et Jocelyn Bourdeau, deux 5^e dan (Godan) d'expérience. À cette occasion, Denis Messier 91 ans a obtenu sa ceinture noire. On peut dire que son instructrice, Monique Létourneau, était fière du parcours de son élève.



La session d'été bat son plein au parc de Phillipsburg jusqu'à la fin août. Pour ceux qui le désirent, il est toujours temps de vous joindre à nous. Les cours ont lieu tous les mardi et jeudi de 9 h à 10 h 30.



CAFÉ SANS FRONTIÈRES—ON A BESOIN DE VOUS!

Le beau temps est arrivé!

Le monde se presse au Café Communautaire et sur sa terrasse. Pourquoi ne pas vous joindre à la grande aventure des bénévoles du Café Sans Frontières, qui lance sa campagne annuelle de recrutement?

Vous aimeriez en savoir plus?

Adressez-vous à Louise Charlebois, au 450 288-2318 ou Josiane Cornillon, au 450 248-2102

Des bénévoles souriants, des clients ravis, la recette parfaite!





Si vous avez déjà mangé ou envisagé de manger du poisson, qu'il provienne du lac Champlain ou d'ailleurs, on vous a sans doute mis en garde contre le mercure. Mais comment le mercure se retrouve-t-il dans le poisson, et quelles en sont les conséquences pour la santé publique et l'environnement dans le bassin versant du lac Champlain ?

Le mercure est un élément qui ne se décompose pas. Il est présent à l'état naturel sous forme d'oligo-élément dans l'eau, le sol et les roches, et se retrouve dans l'air lorsque les roches se désagrègent, que le sol se décompose et lors d'activités volcaniques. Le mercure se redépose ensuite dans l'eau et dans le sol au fil du temps.

Le rythme et l'ampleur de ce processus ont radicalement changé avec la révolution industrielle au XIX^e siècle. Lorsque nous brûlons du bois, des combustibles fossiles ou des déchets municipaux, nous libérons du mercure dans l'atmosphère. Compte tenu de l'ampleur des combustions qui ont eu lieu au cours du dernier siècle et demi, nous avons libéré dans l'atmosphère de grandes quantités de mercure qui étaient auparavant stockées dans la terre.

Comment le mercure passe-t-il de l'air aux poissons du lac Champlain ? Tout d'abord, il doit se retrouver dans l'eau. Cela se produit de deux manières : l'une est directe, par les précipitations, ce qu'on appelle le « dépôt humide ». Cela peut également se produire indirectement lorsque les plantes absorbent le mercure de l'air pendant la photosynthèse. Lorsque les feuilles tombent et se décomposent, le mercure pénètre dans le sol, qui peut ensuite être emporté vers les cours d'eau sous forme de ruissellement.

Une fois dans l'eau, le mercure élémentaire est transformé en méthylmercure, un composé organique hautement toxique pour la faune et les humains, par des bactéries ou des algues. Le méthylmercure pénètre dans la chaîne alimentaire lorsque les bactéries ou les algues sont consommées par de minuscules animaux aquatiques, ou zooplancton, qui constituent à leur tour des proies de choix pour des organismes de plus en plus grands, y compris les poissons. Les poissons absorbent efficacement le méthylmercure, mais ne parviennent pas à l'éliminer aussi bien, ce qui entraîne une accumulation du composé dans leurs tissus au fil du temps, un processus appelé bioaccumulation. À mesure qu'un poisson vieillit et grandit, de plus en plus de méthylmercure s'accumule dans son organisme.

Les réseaux trophiques aquatiques peuvent être très complexes, mais le principe selon lequel « les gros poissons mangent les petits » reste valable. Par exemple, un jeune éperlan peut manger du zooplancton contenant du méthylmercure. Plus tard, une perche adulte mange l'éperlan, puis un doré jaune mange la perche. À mesure que ces espèces se nourrissent les unes des autres, le méthylmercure remonte la chaîne alimentaire, et sa concentration augmente à chaque étape successive dans un processus appelé bioamplification. Les espèces qui consomment un organisme contenant du méthylmercure peuvent accumuler des concentrations de cette toxine jusqu'à dix fois supérieures à celles de ce qu'elles ont mangé.

Le méthylmercure est une neurotoxine chez l'être humain et a des effets néfastes sur la santé lorsqu'il est consommé en grandes quantités, mais la consommation de poissons du lac Champlain peut s'inscrire dans le cadre d'une alimentation saine. La sécurité de la consommation de poisson dépend de la quantité et du niveau de la chaîne alimentaire. New York, le Vermont et le Québec publient chacun des avis sur la consommation sécuritaire de poisson. Les recommandations sont plus strictes pour les enfants et les femmes enceintes en raison de leur plus grande sensibilité et des risques associés à l'empoisonnement au mercure. Des espèces telles que la perche jaune et la perche blanche, généralement plus petites et situées plus bas dans la chaîne alimentaire, présentent des teneurs en mercure plus faibles que des espèces comme le touladi et le doré jaune ; elles sont donc recommandées comme espèces plus sûres.

La chimie de l'eau et l'hydrologie influent également sur les concentrations de mercure. Des recherches présentées par le Dr Vivien Taylor du Dartmouth College ont révélé que la perche jaune de la baie de Malletts présentait des teneurs en mercure nettement plus élevées que celles prélevées dans la baie de Missisquoi et la mer intérieure. La baie de Malletts est profonde — plus de 30 mètres au maximum et la moitié de sa profondeur totale dépasse 15 mètres. Le volume d'eau important dilue les nutriments. C'est l'inverse pour la baie Missisquoi et la mer intérieure : la baie Missisquoi a une profondeur maximale de seulement 4,3 mètres et des concentrations élevées en nutriments. Les niveaux de mercure dans l'eau peuvent être similaires, mais avec une plus grande prolifération d'algues dans la baie peu profonde et riche en nutriments, le méthylmercure est dilué au milieu d'une biomasse plus importante. En revanche, la présence de moins d'algues dans la baie profonde et pauvre en nutriments entraîne une concentration plus élevée de ce composé toxique.

La bonne nouvelle, c'est que depuis son pic au début du XX^e siècle, les dépôts de mercure dans notre région ont diminué à la suite de l'adoption des lois sur la qualité de l'air et de l'eau dans les années 1970. Cependant, on observe une stagnation depuis 20 ans : bien que les dépôts humides provenant directement du mercure atmosphérique aient diminué, les dépôts secs pourraient augmenter, car le ruissellement déloge les anciens dépôts de mercure du sol et les entraîne vers le lac.

Pour les pêcheurs, il est important de respecter les avis de consommation de poisson et de limiter la quantité de gros poissons du lac que vous consommez. Pour ceux qui souhaitent empêcher le mercure de polluer nos eaux, la gestion des bassins versants est essentielle. Le Dr Taylor a souligné l'importance des deltas fluviaux dans la séquestration du mercure avant qu'il n'entre dans la chaîne alimentaire : la protection des deltas et autres complexes de zones humides contribue à réduire les niveaux de mercure dans le lac et nous protège, nous et notre environnement, des effets des inondations tout en constituant un habitat essentiel.

Merci au Dr Vivien Taylor

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL



DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi, 6 juillet	19 h 30	Lundi, 3 août	19 h 30
Mardi, 8 septembre	19 h 30	Lundi, 5 octobre	19 h 30
Lundi, 2 novembre	19 h 30	Lundi, 7 décembre	19 h 30

TAXES 2026 VERSEMENTS

Versement 1 30 mars **Versement 4** 30 septembre
Versement 2 28 mai **Versement 5** 29 octobre
Versement 3 30 juillet

Modes de paiement

- Institutions financières
- Carte débit / crédit
- Argent comptant
- Chèque

Pour plus d'informations

☎ 450 248-2344 poste 222
✉ comptabilite@municipalite.saint-armand.qc.ca

Municipalité de
Saint-Armand



Municipalité de
Saint-Armand

BUREAU MUNICIPAL

FERMÉ

LE JEUDI 2 JUILLET 2026



CAFÉ SANS FRONTIÈRES

Café communautaire
en partenariat avec la Municipalité

Bienvenue les vendredis, samedis et dimanches
entre 9 h et 15 h

Voyez les heures d'ouverture et le menu de la semaine sur notre site web.

Pour vous restaurer, faire de nouvelles connaissances, échanger,
lire, vous informer, mieux connaître et apprécier notre milieu.

📍 450, chemin Bradley, Saint-Armand
sansfrontierescafe@gmail.com | 450 590-0167 | cafesansfrontieres.com



Prochaines dates de tombée pour La Voie Municipale le 13 août 2026 et le 15 octobre 2026 – 16 h